Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 10 (1922)

Heft: 3

Artikel: Le combat du fort de St-Jacques, près Fribourg, le 13 Novembre 1847

[suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817428

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

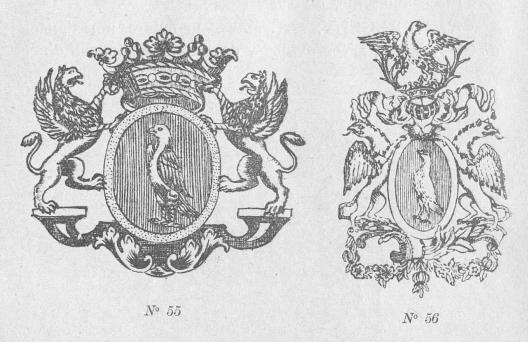
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

monté d'un casque grillé, taré de face, sommé de lambrequins et du cimier : un faucon au vol éployé, la tête con-



tournée, flanqué d'une fleur de lis et posé entre deux bois de cerf 1.

Pièce anonyme du 18^{me} siècle.

LE COMBAT DU FORT DE ST-JACQUES, PRÈS FRIBOURG, LE 13 NOVEMBRE 1847.

(Suite)

M. Charles fit suivre sa première relation de la rectification suivante, lithographiée, qui n'est pas signée, mais que nous n'hésitons pas à lui attribuer. Nous en abrégeons le commencement pour éviter des répétitions inutiles.

¹ Gerster, nº 719.

RECTIFICATION SUR LA NARRATION RAPPORTÉE PAR LA GAZETTE DE LAUSANNE DU 20 9bre SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA CAPITULATION CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE FRIBOURG ET LE GÉNÉRAL DUFOUR,

par un Fribourgeois (Hubert Charles).

Les forces du canton de Fribourg consistaient en 5 bataillons et demi seulement, puisque les milices et contingent du district de Morat avaient refusé de marcher.

Les troupes réglées s'élevaient à 5115 hommes de toutes armes, y compris les armes spéciales, artillerie, cavalerie, carabiniers, train, etc., le landsturm, qui comptait de 5 à 7000 hommes, dont le tiers au plus armé de fusils, le reste de faux, lances, fourches, etc., malheureusement trop tôt réuni, augmentait considérablement la troupe active, mais ne pouvait de sa nature jamais être que défensive dans la concentration qu'en avait faite le général en chef.

En raison de ces deux conditions, le commandant en chef avait fait élever des retranchements sur les différents points par lesquels il pouvait être attaqué. La ligne de défense la plus étendue était celle qui faisait face au canton de Vaud; elle embrassait une étendue d'environ trois quarts de lieue, et était appuyée par trois redoutes couvertes par des abattis; il y avait le danger de voir la ligne percée par un point quelconque, mais il fallait les tenir tous autant que possible séparés (sic) de cette ligne par toute la ville, la rivière et son grand pont. En avant de celui-ci, à un quart de lieue, était une position destinée à faire face aux troupes qui viendraient de Berne par Laupen, Neuenegg, etc.

Au midi et sur les hauteurs, au delà du village de Bourguillon, était à gauche la position destinée à faire face aux troupes venant par le Guggisberg; à droite, à celles qui pourraient avoir remonté la rive droite de la Sarine jusque vers Marly.

Le commandant des troupes avait placé 3 bataillons

et demi dans la première, deux bataillons dans la seconde de ces positions; ainsi, ses forces régulières étaient employées, les deux autres positions étaient gardées uniquement par des landsturms.

Evénements

Les troupes, c'est-à-dire le contingent et la landwehr, avaient été appelées depuis quelque temps et alternativement casernées ou cantonnées lorsque, le mardi 9 novembre, de faux renseignements dont l'autorité militaire aurait dû s'assurer préalablement, déterminèrent celle-ci à faire sonner le tocsin pour convoquer le landsturm. En même temps, les positions furent occupées par les troupes et restèrent occupées jusqu'à la capitulation. Le landsturm, dont chaque subdivision avait son poste désigné, vint successivement s'y placer.

Les nuits et les jours du mardi au dimanche se passèrent ainsi au bivouac, et pendant ce temps les landsturms durent alternativement et souvent simultanément entrer en ville pour se chauffer et prendre quelque chose de chaud, tel que des soupes que la bourgeoisie s'empressait de mettre à leur disposition, outre les distributions en pain et viande qui se faisaient régulièrement, mais avec lenteur.

Le gouvernement restait sans nouvelles du dehors, tous les exprès, si Lucerne et le Valais lui en ont envoyé, étaient interceptés; le gouvernement et le commandant des forces n'apprenaient rien de ce qui se passait au-delà du rayon que ce que les reconnaissances militaires envoyées à Bulle, Romont, Montagny et sur les routes d'Avenches, Morat, Laupen, Neuenegg et le Guggisberg pouvaient rapporter, et qui n'étaient jamais que des bruits vagues, la plupart sans fondement.

Le commandant des troupes était déterminé à attendre une attaque dans ses positions; il ne croyait pas pouvoir se lancer au dehors, parceque: 1° il ne voulait employer à cela que des troupes réglées, et on en a vu le nombre; 2° parce que sur 31 pièces de canons réparties dans quatre positions, toutes également nécessaires à défendre, il n'avait que deux batteries mobiles, les autres pièces étant ou trop lourdes, ou trop peu attelées ou trop nécessaires à garnir les batteries; 3° parce que les deux compagnies d'artillerie de landwehr étaient déjà si peu en mesure de faire le service actif, qu'il avait dû les renforcer par des hommes pris de bonne volonté dans l'infanterie et la garde urbaine.

L'attaque attendue sembla vouloir enfin se prononcer dans la soirée du vendredi 12; des avant-gardes firent mine de déboucher sur la route de Payerne, la batterie de 6 de la Chassotte leur lâcha quelques coups de canon, et cela n'eut pas de suite, l'avant-garde s'étant retirée.

Le samedi 13 vers les 8 h. 1/2 du matin, un parlementaire apporta au gouvernement des propositions d'accommodement (c'est-à-dire de se rendre en présence d'une armée au-delà de 30 000 hommes avec 60 bouches à feu); le Conseil d'Etat décida d'envoyer un délégué auprès du général Dufour, dans la personne de son chancelier M. Alfred Vonderweid pour lui demander un armistice jusqu'au lendemain matin à 7 heures. Il convoqua ensuite tous les chefs des différentes armes, pour avoir leur avis sur la nécessité de résister ou de capituler; les avis furent partagés. Le plus grand nombre déclarèrent que si Lucerne et les petits cantons d'un côté. Valais de l'autre, avaient tenté ou tentaient un mouvement pour débloquer Fribourg, on pourrait tenir; mais que tout prouvant que cela n'était pas, puisque l'ennemi pouvait employer plus de 25 000 hommes contre Fribourg, il serait prudent de ne pas en laisser venir les choses au point où l'on pourrait être culbuté sans ressources; d'autres, en plus petit nombre, confiants dans la bonne cause et dans l'enthousiasme des troupes qui attendaient avec joie et empressement l'heure du combat, votèrent pour se défendre à outrance. Honneur à ces derniers, leurs noms bien connus figureront toujours avec gloire dans l'histoire. Ceci n'est point dit dans l'intention de blâmer et bien moins encore de jeter

du louche sur la conduite des chefs, qui préféraient entrer en négociations sur des bases raisonnables. Le vote de plusieurs d'entre eux n'était que la conséquence du système de défense vicieux suivi par le commandant des troupes et tous auraient fait leur devoir, si le gouvernement eût persisté dans la défense.

Le Conseil d'Etat, ensuite de ces opinions divergentes, et assuré par le retour du parlementaire que l'armistice était accordé jusqu'au lendemain matin, leva la séance pour la reprendre dans l'après-midi, en convoquant tous les membres du Conseil d'Etat qui se trouveraient dans les avant-postes à leur place de bataille. Ce fut au milieu d'une délibération pénible et solennelle sur l'opportunité de capituler ou de résister, par suite des avis divers émis le matin par les officiers supérieurs, (auquel embarras était venu se joindre encore celui de la démission redonnée par le général Maillardoz à la suite de son vote ¹, ce fut au plus fort de cette fièvre) qu'un coup de canon suivi d'autres fit lever la séance sans conclusion. Chacun se rendit à son poste de bataille en toute hâte. Le commandant en chef, qui attendait à la Chancellerie le résultat de la délibération du Conseil monta aussi à cheval et se rendit, non hors de la porte de Romont où l'action s'était engagée, mais du côté de la redoute du Guintzet alternant entre la ferme de l'Hôpital et Miséricorde.

Il ne fit nullement soutenir la ligne du $\frac{1}{2}$ bataillon

¹ Cette phrase que nous avons mise entre parenthèses est biffée dans l'original. Il est à observer que déjà le même matin de bonne heure ou la veille, M. de Maillardoz avait offert sa démission, à la suite d'une altercation avec M. l'avoyer Weck, président du Conseil de guerre, qui voulait que le général ne se laissât pas resserrer davantage dans les lignes de défense, mais fît des sorties sur l'ennemi. Une autre circonstance avait encore fortifié cette opinion, c'était le manque prochain des farines, puisque toute communication avec les moulins des environs de la ville était interceptée, et qu'il avait fallu réduire les rations des landsturms de moitié; cette démission connue de plusieurs membres du Conseil d'Etat avait naturellement mis du découragement dans ce corps.

Muller qui se trouvait engagé entre le fort et le château de Bertigny, comme l'a rapporté la Gazette de Lausanne. Le bataillon Muller réduit à ses seuls moyens, et sans ordre aucun de la part du chef, se replia dans la redoute qu'il défendit jusqu'à la nuit avec l'artillerie si bien dirigée par le lieutenant Neuhaus; avec la nuit, l'ennemi se replia avec assez de désordre laissant plusieurs morts et plusieurs de ses blessés qui furent transportés et soignés à l'ambulance par les Pères Jésuites.

Il faut dire pourtant qu'environ 150 carabiniers du landsturm, qui se disposaient à suivre leurs camarades qui étaient rentrés en ville firent volte-face au moment de l'action et engagèrent un feu nourri avec les carabiniers ennemis; mais sans chef ni direction, ils se repliaient déjà lorsque M. le commandant Monney 1 leur chef arriva à propos pour rallier ces braves et les ramener avec ordre au combat. Cette circonstance a pu puissamment contribuer au succès de la redoute en ce que l'ennemi aurait pu la contourner du côté de Bertigny et la prendre par ses derrières qui n'étaient pas protégés par l'artillerie. On n'aurait pu guère compter sur le secours du 1/2 bataillon de landwehr placé entre les deux forts, que le commandant Monney trouva occupé à prier le chapelet, lorsque privé d'appui il jugea à propos de se replier sur Bertigny avec son landsturm.

Quant aux circonstances qui ont déterminé l'attaque, elles ont été rendues d'une manière inexacte, pour ne pas dire fausse, par la plupart des journaux. Fribourg n'a point violé l'armistice; le premier coup de canon n'à été tiré qu'après que les chasseurs et carabiniers de la division Rilliet qui se trouvaient à l'extrémité de la ligne gauche du

¹ Le commandant Monney se trouvait dans l'habitation du Guintzet retenu par une indisposition lorsqu'il entendit le premier coup de canon; il fit seller à la hâte son cheval et le monta avec une botte à une jambe et une savatte à l'autre, vu l'enflure de cette jambe-ci.

côté des Daillettes eurent commencé leur feu sur le ½ bataillon Fégely, et le peu de landsturm qui se trouvait sur les lieux, vu que confiants dans l'armistice non seulement les landsturms s'étaient retirés en ville pour prendre quelques rafraîchissements, mais les militaires de la landwehr avaient aussi, imprudemment sans doute, abandonné momentanément leur position à tel point que le major se trouva seul avec un de ses officiers et environ 300 soldats au moment de l'attaque.

L'ennemi avait connaissance de cette circonstance; il savait que l'armistice finirait par une capitulation; il a voulu par une surprise obtenir un fait d'armes qui s'est borné la veille à enlever ses nombreux blessés et le lendemain à emporter les vases sacrés et ornements d'église.

Il est faux que dans la stipulation de l'armistice, le général Dufour se soit réservé la faculté d'assurer ses flancs en les faisant éclairer ¹. Il n'est pas plus vrai qu'un arrangement avait été conclu entre les commandants Muller et Amman et les capitaines Rossy et Eytel pour suspendre les hostilités. Voici le fait : M. Muller, voyant avancer ces deux officiers avec leurs avant-postes, et les carabiniers étendre leur ligne, les fit prévenir qu'il y avait armistice et que s'ils avançaient, ils l'obligeraient de faire feu. Après quelques pourparlers, chacun rentra dans sa ligne, et il ne se tira pas un coup de fusil sur les deux parlementaires ni sur leur escorte lorsqu'ils se retirèrent.

La nuit ayant mis fin au combat, il eût été facile à M. de Maillardoz maître sur toute la ligne et ayant toute la nuit devant lui, de reprendre la position du Botzey, d'autant plus que l'on a su plus tard que l'ennemi, loin d'y

¹ La relation des événements passés le 13, par un officier de la division Rilliet dit que ce chef n'avait pas accepté l'armistice que par (sic) autant que le bois de Perraules et des Daillettes furent évacués, ce qui équivalait à l'ouverture des portes de la ville. Nous ne connaissons pas cette discipline militaire où un inférieur n'accepte les ordres de son chef qu'autant que cela lui convient.

avoir établi une puissante batterie de grosse artillerie et d'obusiers, comme le bruit s'en était répandu ¹, l'avait abandonnée, et s'était replié jusqu'à Villars dans la crainte d'être contourné dans la nuit par les landsturms.

Le dimanche 14 au matin, les troupes qui ignoraient les négociations de la nuit attendaient une attaque générale, et on était en mesure de la recevoir, lorsqu'un ordre de Conseil d'Etat arriva de suspendre toute hostilité parce que des négociations étaient entamées.

Cette nouvelle produisit déjà un effet dissolvant, l'exaspération était grande parmi les landsturms; le cri de trahison se répétait de tous côtés; ils quittaient leurs positions, les uns, selon leurs habitudes, pour aller chercher du chaud, d'autres par découragement; cependant ils auraient été de nouveau vite à leur poste si le feu avait commencé. Enfin, dans la matinée, le Conseil d'Etat, qui avait envoyé dans la nuit deux commissaires au quartier général, reçut et accepta la capitulation que les commissaires avaient signée en vertu des pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus, et tout fut terminé. (A suivre.)

Bibliographie

Un mémoire inédit du chancelier François Gurnel 2.

Cette savante thèse d'agrégation a pour objet le chancelier de la ville de Fribourg, François Gurnel, dont la vie est racontée par l'auteur avec toute l'exactitude désirable et beaucoup de détails complémentaires. Gurnel était juriste de profession ; il devint homme d'Etat, diplomate, et il est l'auteur d'une chronique en

¹ Cette circonstance était majeure, car elle a pu avoir une grande influence sur la détermination du Conseil d'Etat de se rendre puisqu'au moyen de ces batteries qui dominaient la ville, celle-ci pouvait être écrasée et incendiée en peu de temps.

² Gaston Castella, *Un mémoire inédit du chancelier François Gurnel* (1521-1585), Fribourg 1921 (tirage à part des Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. XI).